

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIVULGUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION OÙ CELA DONNERA LIEU À UNE INFRACTION À LA LÉGISLATION PERTINENTE

Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

L'assemblée générale annuelle d'Interinvest Offices & Warehouses (ci-après 'Interinvest') a décidé le 26 avril 2023 de distribuer pour l'exercice 2022 un dividende brut de € 1,53 par action.

Le conseil de surveillance a ensuite décidé le 3 mai 2023 de présenter aux actionnaires un dividende optionnel pour l'exercice 2022. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission de nouvelles actions, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, où Interinvest mise au maximum sur une création de valeur durable et orientée client (stratégie #connect2025). En outre, le dividende optionnel contribuera au renforcement de la structure du bilan de la société.

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter en échange d'actions, comme suit:

› **Distribution du dividende en espèces**

Le coupon no. 26 donne droit à un dividende brut de € 1,53 ou € 1,071 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).

› **Apport du dividende en échange de nouvelles actions Interinvest**

Il peut être souscrit à une nouvelle action par l'apport de 15 coupons no. 26 (chacun à hauteur du dividende net de € 1,071). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à € 16,06 par une nouvelle action, donc 15 coupons no. 26 x € 1,071.

Le prix d'émission des nouvelles actions s'élève à € 16,06 par action, ce qui signifie une ristourne de 5,5% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des 2 jours boursiers précédant la décision du conseil de surveillance et de 6,7% par rapport au cours d'ouverture de l'action Interinvest du mardi 2 mai 2023, chaque fois après déduction du dividende brut pour l'exercice 2022 (€ 1,53).

› **Une combinaison des deux options précédentes.**

Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

Information réglementée, embargo jusqu'au 03.05.2023, 11h30

Modalités du dividende optionnel

- › L'action cote à l'inclusion du coupon no. 26 jusqu'au mercredi 3 mai 2023 inclus.
- › À partir du jeudi 4 mai 2023 l'action est cotée ex coupon no. 26.
- › Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le vendredi 5 mai 2023 et le lundi 22 mai 2023.
- › Le Mémoire d'information sera disponible à partir du jeudi 4 mai 2023 sur le site web et comprendra toutes les autres informations:
<https://www.interinvest.be/fr/dividende-optionnel-en-actions>.
- › Comme prévu dans le calendrier financier 2023, le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2023 sera communiqué le jeudi 4 mai 2023 après clôture de la bourse.
- › Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- › Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le mercredi 24 mai 2023 (après clôture de la bourse).
- › À partir du jeudi 25 mai 2023 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende de 2022 en espèces, ou une combinaison des deux.
- › Les nouvelles actions créées seront en principe cotées à partir du jeudi 25 mai 2023 et seront donc négociables à partir de cette date.
- › Les nouvelles actions participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2023 (premier dividende payable en mai 2024).
- › Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte mobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 1,071 net par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du jeudi 25 mai 2023. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle via leur institution financière, au service financier d'ING Belgique SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Interinvest).

Information relative aux droits liés à la détention d'actions

Coupon no. 26

Date de détachement du coupon (Ex dividend date)*	Jeudi 4 mai 2023
Date d'arrêté (Record date)**	Vendredi 5 mai 2023
Période pour le choix entre le paiement (i) en espèces ou (ii) en nouvelles actions ordinaires ou (iii) une combinaison des deux options précédentes	Vendredi 5 mai 2023 jusqu'au lundi 22 mai 2023
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	À partir du jeudi 25 mai 2023
Service financier	ING Belgique SA (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix

* Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

** Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

L'opération qui donnera lieu à la décision d'augmenter le capital (et la modification des statuts qui en découle) a été approuvée par le comité de direction de la FSMA le 25 avril 2023.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

Information réglementée, embargo jusqu'au 03.05.2023, 11h30

Cette information ne constitue pas une recommandation relative à quelque offre. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers sont priées de demander un avis à un conseiller financier compétent, spécialisé dans de tels placements. Ce communiqué de presse et autres informations mis à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre ou demande de souscrire à des actions d'Interinvest ou d'acheter celles-ci aux États-Unis, et elle ne forme pas non plus une offre ou demande de souscription à des actions d'Interinvest ou d'acheter celles-ci dans n'importe quelle juridiction où telle offre est interdite avant d'avoir été enregistrée ou qualifiée par des lois applicables à la juridiction concernée. Cela ne constitue également pas une offre ou demande à n'importe quelle personne qui légalement n'est pas autorisée à recevoir telle offre ou demande. Les actions d'Interinvest n'ont pas été et seront pas enregistrées sous l'US Securities Act de 1993 et les titres ne pourront être offerts ou cédés aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement par l'US Securities Act de 1993 ou exemption d'enregistrement et Interinvest n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Suisse, en Afrique du Sud, en Australie ou au Japon, ou pour quelque autre résident, titulaire d'un titre de séjour ou citoyen des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, de l'Australie ou du Japon. Ni cette information contenue ni une copie ne peut être emportée ou envoyée de et vers, soit répandu directement soit indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Suisse, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ou ailleurs en dehors de la Belgique. La diffusion de cette information peut être soumise à des restrictions légales et les personnes venant à disposer de cette information doivent s'informer des restrictions éventuelles et les respecter.

Interinvest Offices & Warehouses SA (ci-après Interinvest), fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) de droit belge, dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Interinvest investit dans des bâtiments logistiques en Belgique et aux Pays-Bas et dans des immeubles de bureaux en Belgique. Les investissements sont réalisés dans des bâtiments modernes et des projets de (re)développement durable, situés à des endroits stratégiques, dans l'optique de la formation de clusters, et sont destinés à la location à des locataires de premier plan. La part logistique du portefeuille en Belgique se situe sur les axes Anvers - Bruxelles - Nivelles, Anvers - Limbourg - Liège, et Anvers - Gand - Bruges et se concentre aux Pays-Bas sur les axes Moerdijk - 's-Hertogenbosch - Nijmegen, Rotterdam - Gorinchem - Nijmegen et Bergen-op-Zoom - Eindhoven - Venlo. La part des bureaux dans le portefeuille immobilier se concentre dans et autour des centres villes avec une population estudiantine importante comme Anvers, Malines, Bruxelles et Louvain. Interinvest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va beyond real estate en partant des piliers stratégiques du plan de croissance #connect2025 : création de valeur, durabilité, orientation client et #TeamInterinvest.



Pour de plus amples informations :
Interinvest Offices & Warehouses SA,
Joël Gorsele, ceo ou
Vincent Macharis, cfo,
T. + 32 3 287 67 87
InvestorRelations@interinvest.eu
<https://www.interinvest.eu/fr>

TVA: BEO458623918
RPM Anvers

